

TULLE, le 3 octobre 2014

DELEGATION AU MAIRE

(Délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2014)

Secrétariat Général
CL

Arrêtés du 3 octobre 2014

N°75 : Arrêté décidant le règlement des honoraires dus à la Société SOTEC PLANS suite à une mesure complémentaire effectuée sur le collecteur et à la mise à jour du plan (Montant de la dépense : 320 € HT soit 384 € TTC).

N°76 : Arrêté portant approbation du contrat souscrit avec LA POSTE pour la distribution du bulletin municipal d'octobre 2014 et décidant le règlement de la dépense correspondante (Montant de la dépense : 572,79 € HT soit 687,35 € TTC).

N°77 : Arrêté portant acceptation du renouvellement des prestations d'assistance proposées par la Société SAS Di'X pour le logiciel "Avenio" installé au service des Archives (Montant de la dépense 600 € HT soit 720 € TTC).

N°78 : Arrêté portant approbation du contrat de maintenance du matériel et d'un logiciel acquis dans le cadre du PV Electronique souscrit avec la Société LOGITUD Solutions pour le Service du Domaine Public (Montant de la dépense : 444 € HT soit 532,80 € TTC).

N°79 : Arrêté portant approbation de la rétrocession d'une concession trentenaire inutilisée au cimetière du Puy Saint Clair (Montant de la dépense : 124,44 €).

N°80 : Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 2 760,00 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant au remboursement du sinistre survenu le 28 février 2014, Zone de Mulatet à Tulle.

N°81 : Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 7,80 € présenté par SMACL Assurances correspondant au remboursement hors franchise du sinistre survenu le 10 mai 2014, salle de l'Auzelou à Tulle.

N°82 : Arrêté portant approbation du contrat de maintenance annuelle du Progiciels DIBTIC® PDA et PC installé au service du Domaine Public de la Ville de Tulle, souscrit avec la Société PANTERGA SYSTEMES (Montant de la dépense 737,00 € HT soit 884,40 € TTC).

N°83 : Arrêté portant acceptation :

- de l'avenant au contrat N°1206 souscrit avec la SARL DEMAILLY - le Bureau Fonctionnel pour la maintenance d'un photocopieur
- du contrat n°1206B souscrit avec la SARL DEMAILLY - le Bureau Fonctionnel pour la maintenance du photocopieur noir et blanc installé au Service Restauration (coût copie 0,0039 € HT)
- du contrat de location souscrit avec GRENKE Location SAS (Montant de la dépense 150,21 € HT soit 180,25 € TTC)

N°84 : Arrêté portant approbation de la convention pour l'occupation d'un local sis 2, rue de la Bride à Tulle en faveur de l'Association « Activ Bien Être » (mise à disposition consentie à titre gracieux).

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR